

**PROCES VERBAL  
DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 25 août 2014 à 19h30**

Étaient présents : Mmes Chantal BEAUFILS - Danielle LOPES - Céline BATTE -  
Chrystelle GUILLAUME - Isabelle DESMEDT -  
Mrs Philippe LAVANDIER - Alain CAUDAL - Jean-Philippe HUTIN -  
Mickaël MONMUSSON - Gérard LEPEN - Christophe JOVANI - Romuald LUZY  
Absents excusés : - Jean-Luc VARLET - Jérôme DUHANOT  
- Ludovic MEUNIER -

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel LOPES

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.  
Approbation à l'unanimité du compte rendu de réunion du 03/07/2014.

**Ordre du jour** :

- **AGENTS TERRITORIAUX - Changement de contrats -  
délibération 2014-66 - à l'unanimité.**  
A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 :
  - Poste d'animateur - 1<sup>er</sup> grade - catégorie B - 32/35<sup>ème</sup>
  - Poste d'adjointe technique - 2<sup>ème</sup> classe- catégorie C - 17h50/35<sup>ème</sup>
  - Contrat d'accroissement de travail établi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 sur un poste libre d'adjointe technique de 2<sup>ème</sup> classe - catégorie C - 5,50/35<sup>ème</sup> .
  - Activités : Cantine - Nouvelles Activités Périscolaires.
  
- **CONTRAT « CUI-CAE » - délibération 2014-67 - à l'unanimité -**  
A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 :
  - Création d'un poste d'adjointe d'animation dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion- Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi »,
  - 2<sup>ème</sup> classe - 20/35<sup>ème</sup> - rémunération base minimale du S.M.I.C. -
  - Durée initiale 12 mois renouvelable expressément dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
  - Prise en charge par l'ETAT 90%.
  
- **S.D.E.Y « Syndicat Départemental Energie de l'Yonne - délibération n°2014-68**
  - Extension « RUCHE Ludovic » Chemin du Cadon.
  - Montant estimatif = 3 300,- €H.T.
  - Part communal = 60% = 2 178,- €H.T.
  - T.V.A. à la charge du syndicat.

Le Conseil municipal autorise le Maire de signer la convention avec le S.D.E.Y. et d'établir le titre de recette à Mr RUCHE, dès réception du décompte définitif. (un acompte de 50% a déjà été versé par l'intéressé).
  
- **S.D.E.Y. « Syndicat Départemental Energie de l'Yonne - délibération n°2014-69**
  - Renforcement au poste « SOUILLY » suite fiche problème E.R.D.F.
  - Montant estimatif = 5 610,- €
  - Subvention F.A.C.E. 80 %
  - Subvention S.D.E.Y. 20 %

VU que la charge financière est prise à 100 % par le syndicat, le Conseil municipal, à l'unanimité, charge le Maire de signer la convention avec le S.D.E.Y.
  
- **JOURNEE « NATURE & DECOUVERTE » du 30/08 - délibération 2014-70**
  - Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter à 15,- € par personne de plus de 16 ans, le prix du repas champêtre.

Séance levée à 22h20  
Prochaine séance : 19 septembre 2014

Le Maire,  
Chantal BEAUFILS